

VI. OBJECTIFS DES NATIONS UNIES POUR LE NIGER

VI. OBJECTIFS DES NATIONS UNIES POUR LE NIGER

Les défis qui se posent au continent africain en matière de développement humain durable restent d'une extrême gravité, en dépit des efforts soutenus des gouvernements, du secteur privé et de la société civile d'une part, de l'assistance de la communauté internationale d'autre part. C'est pourquoi l'Afrique figure toujours dans les priorités de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

En effet, l'Initiative Spéciale du Système des Nations Unies pour l'Afrique lancée en 1996 constitue la plus vaste action coordonnée et le plus grand effort de mobilisation en faveur du développement du continent. Elle vise à traduire dans les faits les engagements pris à travers le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, le Plan d'Action du SNU pour le Redressement et le développement de l'Afrique et les différents Sommets Mondiaux.

L'Afrique occupe aussi une place de choix dans la Déclaration du Millénaire qui spécifie la nécessité de « prendre des mesures spéciales pour relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement humain durable en Afrique ».

Le Niger, pays le plus pauvre du monde, a toujours bénéficié de l'assistance multiforme du Système des Nations Unies.

6.1 Objectifs stratégiques de l'ONU

La Déclaration du Millénaire, synthèse des objectifs internationaux de développement, a défini les objectifs stratégiques poursuivis par l'ONU, notamment :

- L'élimination de la pauvreté ;
- L'annulation de la dette et l'accroissement de l'aide au développement ;
- La promotion des droits de l'Homme et de la bonne gouvernance ;
- La protection des groupes vulnérables, notamment les jeunes ;
- La promotion de l'égalité des sexes et de l'approche genre ;
- La lutte contre le VIH/SIDA et les grandes endémies ;
- La protection de l'environnement ;
- L'amélioration de l'accès aux infrastructures communautaires de base ;
- L'amélioration de l'alimentation en eau et la promotion de l'hygiène et de l'assainissement.

Ces différents objectifs expriment parfaitement les dimensions du Développement Humain Durable, à savoir : la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois et de moyens d'existence durables, la bonne gouvernance, la promotion du genre et la protection de l'environnement. Le développement humain durable, en priorité la lutte contre la pauvreté, constitue l'axe central et la ligne directrice des interventions du Système des Nations Unies. Cet axe stratégique est adapté et articulé selon le mandat spécifique de chaque Agence.

Les programmes des agences des Nations Unies au Niger visent à promouvoir un développement humain durable basé sur la responsabilisation effective de tous les

nigériens afin qu'ils participent pleinement au processus de développement et bénéficient des effets induits de l'aide internationale et des fruits de la croissance.

Dans cette optique, plusieurs stratégies et politiques sont mises en œuvre :

- Appui à la consolidation de la paix, au processus démocratique, à la décentralisation et à la bonne gouvernance ;
- Appui à la stabilisation du cadre macroéconomique et à la relance de la croissance ;
- Contribution à l'éradication de la pauvreté à travers la création de condition de croissance, de sécurité alimentaire et d'emplois, en visant en particulier les femmes ;
- Appui à la mise en œuvre globale de la politique sur la sécurité alimentaire ;
- Appui à l'accès à la santé de la reproduction et assistance en matière de population et d'éducation civique sur la santé génésique, le genre et le VIH/SIDA ;
- Appui à l'accès aux services sociaux de base (éducation de base, en particulier pour les filles, soins de santé primaires en particulier pour les femmes, eau potable, hygiène et assainissement) ;
- Appui à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ;
- Appui à l'accès aux services d'hygiène et assainissement ;
- Appui à la promotion des droits de la Femme et de l'Enfant et à la mise en œuvre des conventions les concernant ;
- Appui au développement intégré de la jeune Enfance;
- Promotion de l'allocation équitable et du développement des ressources productives comme la terre, le crédit, l'assistance technique, les réseaux de marchés ruraux et les infrastructures économiques et sociales ;
- Appui au développement des ressources humaines des secteurs comme l'éducation, la santé, le développement rural, l'environnement, la planification et la gestion économiques, les statistiques et le développement social ;
- Appui au développement des organisations socioprofessionnelles, aux ONG nationales et autres organisations de la société civile ;
- Appui à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ;
- Appui à l'accès aux services d'assainissement de base.

Les stratégies et les priorités ainsi dégagées dans le cadre de ce Bilan Commun de Pays convergent toutes vers l'objectif général du SNU qui vise à accompagner les efforts du Gouvernement à réduire la pauvreté. Chaque Agence a son propre mandat et son programmes d'actions qui contribuent à cet objectif général. Le défi est maintenant d'identifier les domaines et les activités pour lesquels la coordination deviendra une réalité et pour lesquels il serait possible de créer et de développer des partenariats stratégiques et dynamiques entre les Agences et avec d'autres partenaires.

6.2 Articulation Bilan Commun de Pays et Stratégie de Réduction de la Pauvreté

L'analyse de cette articulation consiste à démontrer les convergences et la cohérence qui existent entre le BCP et la SRP, cadre dans lequel le Système des

Nations Unies continuera à développer ses programmes de coopération avec le Niger.

En effet, la SRP constitue un cadre de référence cohérent, concerté et participatif pour tous les intervenants (Gouvernement, secteur privé, société civile, partenaires au développement) dans la lutte contre la pauvreté et la promotion d'un développement humain et durable. L'articulation et la cohérence entre la SRP et le BCP se vérifient tant au niveau des approches méthodologiques qu'au plan de la définition des stratégies et des priorités du développement.

Parallélisme des calendriers

Sur le plan de la démarche, les deux exercices SRP et BCP ont été menés pour l'essentiel durant la période 2000/2001 et devront être finalisés en fin d'année en cours.

Le processus de formulation de la SRP dans son ambition d'être aussi participatif que possible a donné lieu à des enquêtes légères d'actualisation du profil de pauvreté avec des applications sur une carte de pauvreté et à des missions d'information et de sensibilisation ayant regroupé une sélection de huit pauvres par arrondissement, des cadres, des représentants de la société civile et des opérateurs économiques.

Quand au BCP, son élaboration a impliqué les personnels des agences, des cadres de l'administration nigérienne et des représentants de la société civile.

Le dispositif institutionnel mis en place pour piloter le processus d'élaboration de la SRP comporte deux niveaux :

Au niveau national : i) un Comité de pilotage, instance d'orientation placé sous l'autorité du Premier Ministre, ii) un Comité Etat/donateurs présidé par le Ministre des Finances et de l'Economie, iii) un Comité de concertation et de dialogue et iv) un secrétariat permanent ;

Au niveau régional et sous régional : les Comités régionaux de pilotage et sous régionaux de concertation et de dialogue.

Pour ce qui concerne le BCP, le pilotage est assuré par : le Comité de pilotage composé des chefs d'Agence et le comité technique composé des présidents des dix groupes thématiques.

Des séances d'échange d'analyses et de concertation ont été organisées entre des groupes thématiques de la SRP et du BCP et entre le secrétariat permanent et le comité technique. Les groupes thématiques du DSRP ont été composés de façon paritaire avec la représentation des administrations, de la société civile, des partenaires au développement et des opérateurs publics et privés. Son élaboration a été organisée en deux phases : la phase des travaux des onze groupes thématiques : i) Information et évaluation de la pauvreté, ii) cadrage macroéconomique et sources de croissance, iii) systèmes financiers épargne et crédit, iv) développement rural et sécurité alimentaire, v) éducation, vi) santé, vii) infrastructure, mines et énergie, viii) développement du secteur privé, de l'artisanat et du tourisme, ix) population et VIH/SIDA, x) groupes vulnérables et défavorisés, xi) bonne gouvernance, décentralisation et renforcement des capacités ;

La phase de synthèse qui consiste en l'élaboration du document final de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) attendu pour décembre 2001.

L'élaboration du BCP a procédé également en deux phases : la phase des travaux des dix groupes thématiques : i) bonne gouvernance, ii) décentralisation, iii) communication, iv) cadre macroéconomique, v) sécurité alimentaire, vi) genre et population, vii) santé, viii) éducation, ix) environnement, x) articulation du BCP au DSRP ; la phase de synthèse avec la production du document Bilan Commun de Pays 2001.

Les stratégies et priorités dégagées dans la SRP s'articulent autour de : la stabilisation du cadre macroéconomique, la promotion du développement rural, le développement des secteurs sociaux, le développement des infrastructures routières, le développement urbain et la promotion de la bonne gouvernance. Ces priorités nationales sont identiques à celles du SNU centrées sur la lutte contre la pauvreté qui s'exprime dans ses différentes dimensions en termes de stabilisation du cadre macroéconomique pour assurer un développement humain durable, de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement, de développement des secteurs sociaux (santé, éducation, accès à l'eau potable, approche genre et promotion de l'enfance) et de promotion d'une bonne gouvernance par le renforcement de la démocratie, de la décentralisation et de la communication pour le développement.

Cadre de référence et de concertation des stratégies et politiques, processus participatif et instrument de mobilisation des ressources, la SRP assure la convergence et la cohérence des efforts de développement du Gouvernement, du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement autour de l'objectif stratégique de réduction de la pauvreté.

L'élaboration du Plan cadre d'Assistance des Nations Unies (UNDAF) qui matérialise la coordination et la co-programmation des interventions du Système des Nations Unies favorise pleinement cette mise en cohérence et la synergie des programmes au sein de la SRP.

SYNTHESE DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

SYNTHESE DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le Bilan Commun de Pays (BCP) 2001 a fourni une image socio-économique du Niger. Il a procédé à une analyse diagnostique de l'état du développement humain et a mis en évidence la pauvreté des populations dans toutes ses dimensions. Il a enfin évalué les résultats des stratégies et politiques mises en œuvre tout en soulignant les problèmes structurels et les défis du développement du pays. Le BCP a ainsi permis d'identifier les contraintes et obstacles au développement, d'évaluer les progrès accomplis et d'ouvrir des perspectives et des pistes pour répondre aux déficits constatés dans les domaines considérés. Il constitue un processus, un cadre participatif ayant permis au Système des Nations Unies de construire ensemble une vision commune des problèmes de développement du pays.

Le diagnostic du Bilan Commun de Pays (BCP) réalisé autour des bilans social, économique, environnemental, de la Gouvernance, ainsi que de certaines thématiques transversales a mis en évidence l'articulation et la convergence entre les objectifs et les stratégies du Gouvernement et ceux des Agences du Système des Nations unies au Niger. L'élaboration à la même période du BCP et de la SRP a permis d'instaurer la synergie entre les équipes de travail et les comités de pilotage et d'établir la cohérence nécessaire entre les deux documents. Cet exercice a impliqué les personnels des Agences du Système des nations Unies et des cadres de l'administrations nigérienne.

La convergence des résultats des deux exercices se confirme au niveau des diagnostics ayant abouti aux mêmes constats et par l'identité des stratégies et priorités définies pour la réduction de la pauvreté et la promotion du développement humain. Ces stratégies et priorités s'articulent autour de la stabilisation du cadre macroéconomique, la promotion du secteur privé, le développement rural centré sur la sécurité alimentaire, le développement des secteurs sociaux, le développement des infrastructures routières et la promotion de la bonne gouvernance.

Le processus participatif du BCP a permis l'identification d'indicateurs pertinents d'analyse, de suivi et d'évaluation dans les domaines considérés. Ces indicateurs dérivés de l'analyse diagnostique des matrices d'objectifs et de politiques autorisent la mise en place d'un système de suivi-évaluation des programmes du Gouvernement et du Système des Nations Unies, avec un accent particulier sur le suivi des objectifs des Conférences internationales et des Sommets mondiaux, en particulier la Déclaration du Millénaire.

Au plan social, les indicateurs dérivés de l'analyse diagnostique qui ont été retenus comme pertinents concernent directement le profil et l'éradication de la pauvreté dans ses dimensions de protection et de développement de l'enfant, du genre, de la santé et de l'éducation. Ces indicateurs ont fait ressortir des insuffisances et des déficits à tous les niveaux, malgré les efforts de l'Etat, des populations et des appuis des partenaires au développement. Leurs niveaux actuels, nettement en dessous des normes et moyennes internationalement reconnues, interpellent les autorités nigériennes et la communauté internationale à plus d'efforts dans la mobilisation et l'allocation des ressources en faveur des secteurs sociaux afin que la politique sociale et la promotion des droits humains aient un impact significatif sur

l'éradication de la pauvreté. Une attention particulière est portée sur l'évaluation de l'impact du SIDA sur les femmes, les jeunes et l'évolution démographique.

Au plan économique, le diagnostic et l'analyse de la situation économique et financière et de la sécurité alimentaire ont mis en évidence la faiblesse de la croissance ne permettant pas la redistribution et l'insécurité alimentaire permanente découlant de l'instabilité de la production agricole et de la pression démographique.

En définitive, l'éradication de la pauvreté dépend essentiellement d'un afflux de capitaux extérieurs, en particulier l'aide au développement pour lancer une croissance redistributive forte et durable fondée sur la sécurité alimentaire comme outil primaire et primordial de lutte contre la pauvreté et de développement rural.

Au plan environnemental, l'analyse diagnostique réalisée autour des aspects physiographique et climatique, des ressources énergétiques, hydriques, halieutiques et de la pêche, des ressources animales et forestières, et enfin de la flore et de la faune, a dévoilé des faiblesses relatives au système de production, à la protection et à la mise en valeur des ressources naturelles, à la lutte contre la désertification et à la dégradation des sols, et enfin à la vulnérabilité de l'environnement. Ce constat, soutenu par le bas niveau des indicateurs pertinents, montre que, malgré la prise en compte par le Niger des préoccupations environnementales dans ses politiques de développement, les résultats et les impacts restent encore faibles et suggèrent la poursuite des efforts dans ce domaine capital pour la survie de l'humanité.

Au plan de la gouvernance appréhendée dans ses dimensions politique, administrative et économique, l'analyse diagnostique a fait surgir des indicateurs qui permettraient le suivi effectif des progrès réalisés dans les différents domaines évoqués. Il faut cependant noter que les indicateurs de gouvernance sont surtout qualitatifs et ceci dénote les difficultés de mesure objective et de quantification dans ce domaine

La bonne gouvernance dans ses composantes – Institutions et politiques, décentralisation et communication pour le développement – doit viser directement et davantage la participation des populations à la lutte contre la pauvreté. Des progrès ont été accomplis, notamment la consolidation du pluralisme politique, la transparence dans le système électoral, l'émergence de la société civile, la consolidation de la paix, le renforcement des capacités de gestion de l'administration et l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du secteur privé.

Recommandations

Les analyses diagnostiques du BCP suggèrent des recommandations qui doivent être prises en compte dans les différents programmes d'appui des Agences du Système des nations unies au Niger.

a) Recommandations relatives au Bilan social

- ***Eradication de la pauvreté***

Il conviendrait de recentrer les programmes actuels et de mettre en œuvre de nouveaux appuis qui participent à : réduire le déficit des populations en matière de ressources matérielles et financières pour satisfaire les besoins d'alimentation, d'habillement, de logement, d'équipement ménager, réduire la dépendance vis à vis d'autrui pour le minimum de subsistances, éliminer l'exclusion sociale et

communautaire, combler le manque d'autonomie et de capacité d'initiative, éradiquer la pauvreté en améliorant l'accès à la nourriture et réduire la vulnérabilité par la promotion de la sécurité alimentaire.

- **Emploi**

Devant l'ampleur du chômage et de la pauvreté, il s'avère nécessaire de définir une politique de l'emploi en adéquation avec la stratégie de réduction de la pauvreté et d'améliorer le cadre institutionnel de la formation professionnelle et de l'emploi.

- i **Genre**

Au regard des éléments du diagnostic du genre dans les différents secteurs et de l'immense disparité qui caractérise les hommes et les femmes dans leur participation au processus de développement du Niger, il convient : (1) d'améliorer la capacité des différents ministères et des autres acteurs à prendre en compte les aspects sexospécifiques (de genre) dans l'élaboration des plans et programmes de développement et dans le domaine législatif et de renforcer les capacités des structures nationales (gouvernementales et non gouvernementales) en matière d'IEC, de plaidoyer et de formation dans les domaines de la promotion de l'équité et de l'égalité entre femmes et hommes ; (2) de continuer le plaidoyer auprès des différents groupes sociaux, leaders d'opinions (Chefs traditionnels, leaders politiques, religieux, responsables administratifs, ONG, etc.) sur les questions de genre ; (3) de vulgariser les droits de la femme ainsi que les conventions internationales ratifiées par le Gouvernement ; (4) de renforcer l'esprit d'entreprise des femmes et le système de crédit décentralisé.

- i **Protection de l'enfant et de la femme**

Le défi majeur au niveau de la mise en œuvre de la CDE et de la CEDEF est d'assurer l'universalité des droits aux enfants et aux femmes dans les zones les plus pauvres et aux enfants et aux femmes les plus pauvres, de réduire et d'éliminer progressivement les disparités dans la jouissance des droits entre filles et garçons et de trouver des mécanismes d'équité entre riches et pauvres pour l'accès à des services essentiels. Le développement continu des données et de l'information sur la situation des enfants et des femmes, particulièrement ceux en situation difficile est aujourd'hui un préalable à toute politique qui se veut responsable et qui œuvre pour leur survie, leur protection et leur développement. C'est un défi majeur pour la prochaine génération des programmes de développement et d'assistance.

Pour assurer les droits universels de l'enfant, il s'ensuit de la nécessité d'une approche intégrée en matière de survie, de protection et de développement de l'enfant qui prendrait en compte les priorités suivantes : (1) l'éducation des filles ; (2) le développement intégré du jeune enfant ; (3) la vaccination universelle et la nutrition ; (4) la lutte contre le VIH/SIDA ; et (5) la protection des enfants contre les violences, les abus, l'exploitation et la discrimination. Ceci parce que la très grande majorité de la population du Niger est constituée de jeunes de 0 à 4 ans, de 5 à 14 ans et d'adolescents de moins de 18 ans. La demande en services sociaux et de protection de cette génération de jeunes augmente rapidement, plus vite que la capacité d'offre de services. Ces jeunes constituent un groupe cible fragile et vulnérable de par sa situation intermédiaire entre l'enfance - où ils bénéficient d'une attention prioritaire des parents - et l'âge adulte où ils sont livrés à eux-mêmes.

Assurer concomitamment les droits de la femme constitue un puissant levier vers l'universalité des droits de l'enfant.

i Jeunes et adolescents

Les faits relatifs à l'état de santé des jeunes et adolescents en matière de procréation sont inquiétants au Niger. Les besoins des adolescents en matière de santé de la reproduction ont jusqu'à présent été largement ignorés. Les adolescents sont physiquement et psychologiquement plus vulnérables et doivent donc être protégés par l'Etat et les collectivités locales. Pour prendre en compte les jeunes et adolescents en tant que ressources précieuses pour le développement il conviendrait de : (1) reconnaître que les adolescents ont des besoins particuliers et spécifiques; (2) mettre en place des mécanismes d'appui à l'éducation et à l'orientation des adolescents dans des domaines tels que les relations entre hommes et femmes et l'égalité entre les sexes, la violence à l'encontre des adolescents, un comportement sexuel responsable, la planification responsable de la famille, la vie familiale, la SR, les MST, la contamination par le VIH et la prévention du SIDA ; (3) fournir aux adolescents les informations dont ils ont besoin tout en renforçant les valeurs culturelles et sociales positives et en associant pleinement les jeunes à la planification, à la fourniture et à l'évaluation de ces informations et de ces services.

• Santé

La situation sanitaire se caractérise par une forte prévalence des maladies infectieuses et une insuffisance des services de soins de santé préventifs et curatifs. Les principales causes de mortalité des enfants de moins de 5 ans sont : la rougeole, le paludisme, les maladies diarrhéiques, la malnutrition et les infections respiratoires. D'autres maladies aussi affectent la santé de la population parmi lesquelles l'infection à VIH/SIDA.

L'analyse de la situation sanitaire fait ressortir des insuffisances et des déficits à tous les niveaux, malgré les efforts de l'Etat et des populations et les appuis des partenaires au développement. Le groupe le plus sensible demeure le couple mère - enfant, raison pour laquelle il constitue la principale cible des politiques et programmes de santé. Pour corriger cet état il faut mettre en place un dispositif permettant d'atteindre les objectifs suivants : Réduire de trois quarts les taux de mortalité liée à la maternité et mettre les services de santé en matière de reproduction à la disposition de ceux qui en ont besoin d'ici à 2015.

Dans cette perspective il s'avère indispensable de : promouvoir la santé de la Reproduction, accroître l'efficacité du système de prévention sanitaire basée sur le renforcement de la vaccination, de l'Information, l'Education pour la santé, l'Hygiène et l'Assainissement, rapprocher les populations des centres de soins à travers la poursuite de la décentralisation effective des services de santé basée sur le développement du District Sanitaire, étendre la couverture sanitaire, promouvoir l'hygiène et l'assainissement, lutter contre les principales maladies de l'enfant et redynamiser le Programme Elargi de Vaccination, renforcer la Prise en charge Intégrée des Soins de Santé de la Mère et de l'Enfant et recentrer les programmes de santé sur le couple mère - enfant.

• Education

Au vu des nombreuses insuffisances, distorsions et autres problèmes du secteur de l'éducation, et tenant compte de la nouvelle loi d'orientation et des innovations qui pourraient être rentabilisées dans le futur, il est proposé quelques axes jugés prioritaires pour une meilleure offre et efficacité de l'éducation de base d'un côté, de l'alphabétisation de l'autre.

Dans cette perspective, il faudrait considérer que l'éducation de base constitue le fondement et le segment le plus important du système éducatif et que l'alphabétisation en est le complément nécessaire en vue de l'Education Pour Tous, renforcer les capacités institutionnelles du Ministère de l'Education Nationale aux fins d'une mise en œuvre efficace de la politique éducative, ouvrir l'éducation de base au secteur non public, développer l'éducation préscolaire, utiliser les langues nationales dans l'enseignement, appuyer la formation des enseignants et de leurs encadreurs, et appuyer le développement du curriculum.

b) Recommandations relatives au Bilan économique

La situation économique critique du Niger interpelle à la fois les autorités politiques, le secteur privé et la société civile pour trouver un consensus sur les grandes questions économiques et financières et sur la mise en œuvre des réformes conséquentes pour juguler la crise structurelle et éradiquer la pauvreté. Une telle dynamique conjuguée aux appuis multiformes des partenaires au développement serait à même d'engager un processus de croissance économique forte et soutenue, seule alternative au double défi démographique et de la pauvreté.

Une croissance économique forte et soutenue et une sécurité alimentaire des populations constituent les bases indispensables de l'équilibre économique, de la paix sociale, de la stabilité politique, de la bonne gouvernance et du développement humain durable. Pour ces raisons les recommandations suivantes sont formulées.

• Développement économique

La relance de la croissance et l'éradication de la pauvreté nécessitent l'amélioration de la mobilisation des ressources internes par l'élévation des taux de recouvrement et de la pression fiscale, la création d'un cadre attractif à l'investissement privé pour attirer les capitaux extérieurs, l'accroissement des investissements productifs pour améliorer la structure du PIB et renverser la tendance à l'informalisation de l'économie, la réalisation sur une longue période d'un taux de croissance du PIB par tête en termes réels supérieur au taux d'accroissement démographique, l'amélioration des capacités institutionnelles, humaines et techniques de gestion de l'économie, la promotion de la Prospective en vue de renforcer le système de pilotage et de gestion du développement, d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de ressources extérieures et d'affecter les ressources générées par l'IPPTE aux secteurs sociaux essentiels conformément à l'Initiative 20/20 et aux recommandations du Forum de Dakar.

• Promotion du secteur privé

Pour faire du secteur privé le véritable moteur de la croissance en intensifiant ses investissements dans les secteurs productifs, notamment le développement rural, l'artisanat et les mines, il s'avère nécessaire de : poursuivre la réforme du cadre institutionnel et juridique afin de créer un environnement propice au développement du secteur privé, de mettre en place des mécanismes de financement adaptés, notamment le système de financement décentralisé et la micro finance, d'améliorer la

représentation et la participation des opérateurs économiques, d'appuyer la création et le développement des entreprises, de parachever le programme de privatisation des entreprises publiques, d'encourager les investissements privés nationaux et internationaux dans les secteurs productifs, en particulier le développement rural afin que le secteur privé contribue de manière significative à la réalisation de la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et au développement humain durable.

- **Sécurité alimentaire**

La stabilité politique, le développement et la paix sociale reposent avant tout sur la sécurité alimentaire. Aussi, il conviendrait d'intégrer dans les stratégies et politiques la sécurité alimentaire comme moyen primaire et prioritaire de lutte contre la pauvreté à travers une stratégie globale de croissance agricole durable et de développement rural, d'accroître la production agricole vivrière à un niveau et à un rythme supérieurs à celui de la population et assurer la sécurité alimentaire.

Dans cette perspective, il conviendrait de libérer la production agricole des facteurs naturels (variations pluviométriques, fertilité des sols, équipements) et d'introduire de nouvelles techniques culturales, de promouvoir l'utilisation des équipements et intrants modernes en vue d'accroître la productivité, de mettre en place un système de crédit agricole, de placer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au centre des stratégies et politiques de développement et d'améliorer la gestion de l'aide alimentaire et la coordination des interventions des acteurs nationaux et des partenaires au développement.

c) Recommandations relatives au bilan environnemental

A l'instar de la communauté internationale, le Niger a constamment pris en compte les préoccupations environnementales dans ses politiques de développement. Cependant, il ne dispose pas de bases de données et d'indicateurs fiables en matière d'environnement, en dehors de ceux des projets tels que : SIGNER au Ministère des Ressources en Eau, et des bases statistiques des ressources animales et pastorales au Ministère de Ressources Animales. Dans la perspective de la consolidation du PNEDD, de constitution des bases de données et de l'amélioration des indicateurs nécessaires à la prise de décision, des efforts doivent être entrepris pour : disposer d'un système de gestion intégré de l'information nécessaire à la planification et à la gestion des interventions, mettre en place un cadre permanent de renforcement des capacités nationales à tous les niveaux pour favoriser la collecte et la constitution de bases de données, mettre en synergie les systèmes de suivi et évaluation des projets et programmes existants et développer une culture de communication, capitaliser les expériences acquises dans la gestion des programmes et projets d'environnement, et engager des études sectorielles basées sur des données précises à toutes les échelles.

d) Recommandations relatives au bilan de la gouvernance

i **Bonne gouvernance**

L'analyse diagnostique de la gouvernance a fait apparaître des indicateurs classés en trois grands domaines : politique, administratif, économique. Pour opérationnaliser ces indicateurs il convient (1) de prendre des dispositions relatives à leur qualification et quantification afin d'assurer un suivi conséquent des progrès accomplis et/ou qui

restent à réaliser ; et (2) d'entreprendre aussi bien au plan national qu'au niveau des régions et des localités des efforts en matière de renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles. Pour améliorer La Bonne Gouvernance, il faudrait (1) renforcer, entre autres, l'Etat de droit démocratique, l'équité, la transparence dans la gestion des affaires publiques et la lutte contre la corruption ; (2) améliorer l'efficacité de l'administration, en procédant en premier lieu à sa dépolitisation ; (3) renforcer la culture de paix et le dialogue social en vue de prévenir les conflits sociaux et armés et consolider la stabilité politique ; (4) établir l'indépendance de la justice et renforcer les capacités organisationnelles et décisionnelles du secteur privé.

i *Décentralisation*

Dans un contexte démocratique, la décentralisation apparaît comme une réponse institutionnelle aux aspirations des populations à la bonne gouvernance locale et au développement à la base, car sa finalité est de susciter une dynamique interne de développement humain durable centrée sur la lutte contre la pauvreté. Son implantation et sa viabilité passent par : (1) l'adoption d'un schéma de décentralisation répondant aux aspirations des populations ; (2) l'organisation des élections des conseillers ; (3) la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires au fonctionnement optimal des entités décentralisées et déconcentrées ; (4) la clarification des rôles entre les organes des collectivités territoriales et les chefs traditionnels ; (5) la mise en œuvre d'un programme de promotion du développement à la base et de la gouvernance locale ; et (6) l'appui financier et technique des partenaires au développement.

L'adhésion des populations au projet de décentralisation et son internalisation/appropriation comme outil de gouvernance locale, de lutte contre la pauvreté et de développement humain durable supposent la conception et la mise en œuvre d'une stratégie et d'une politique conséquentes de communication.

i *Communication*

Dans le contexte de la démocratie et de l'Etat de droit, la communication pour le développement doit être fondée sur les principes de la bonne gouvernance et de la décentralisation en vue d'instaurer la transparence et l'équité dans la gestion des affaires publiques et de créer les conditions de la participation consciente et responsable des populations, gage d'un développement humain durable. La réalisation de cette ambition passe par (1) l'appui des partenaires au développement à la mise en œuvre de la Politique Nationale de Communication pour le Développement ; (2) l'accès équitable des citoyens et de leurs organisations aux médias publics ; (3) le renforcement des capacités des médias privés et la qualification professionnelle de leurs personnels ; (4) l'amélioration des infrastructures de communication ; (5) la promotion des NTICs dans les zones urbaines et rurales ; (6) le développement des radios communautaires de proximité ; (7) le développement des centres de formation en communication pour le développement et l'amélioration de la qualification professionnelle des journalistes.

Cependant, il est indispensable de collecter des informations statistiques fiables qui autorisent des analyses pertinentes tenant compte notamment des disparités sociales et régionales dans l'accès aux NTICs.

e) Recommandations sur les thèmes transversaux et les sommets mondiaux

Le sommet spécial du Millénaire organisé à New York en septembre 2001 a mis en exergue les préoccupations majeures de la communauté internationale dans sa recherche unanime des voies et moyens pour réduire la pauvreté et la misère qui affectent des populations importantes, pour sauvegarder l'environnement en tant que patrimoine commun aux générations actuelles et futures et pour mettre fin aux injustices, aux inégalités, à la terreur et à la criminalité. Pour contribuer à la réalisation des objectifs précités au Niger il conviendrait que les axes ci-dessous soient inclus dans les programmes d'appui du SNU :

1. Promotion des valeurs et principes de démocratie,
2. la paix, la sécurité et le désarmement,
3. l'élimination de la pauvreté et le développement.
4. la protection de l'environnement commun,
5. les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance,
6. la protection des groupes vulnérables,
7. les besoins spéciaux de l'Afrique,

f) Recommandations sur L'UNDAF

Le BCP a mis en évidence les besoins des populations et les stratégies et priorités du développement et de la lutte contre la pauvreté. Il a par ailleurs construit une batterie d'indicateurs d'impact et de performance couvrant les domaines analysés et dont le suivi dans le temps permettra l'adoption d'approches pertinentes et cohérentes permettant de mesurer les résultats obtenus, les succès et les échecs des interventions tant du gouvernement, du SNU, que des autres intervenants.

Grâce à l'exercice du BCP, des recommandations tenant compte de la corrélation et de l'identité des priorités du Gouvernement et du SNU ont été formulées pour corriger les différents déficits relevés. Pour rendre opérationnelles de manière commune les dites recommandations, le Système des Nations Unies mettra en chantier un Plan cadre d'Assistance des nations Unies (UNDAF). Cet exercice de coordination et de co-programmation des interventions du Système des Nations Unies favoriserait à n'en point douter la cohérence et la synergie avec les programmes des autres partenaires. L'UNDAF serait à cet égard un instrument de dialogue de politiques avec les autres partenaires au développement dans la perspective d'une fédération des interventions des différents bailleurs de fonds dans un cadre de programmation global, concerté et cohérent.

Au regard des différentes recommandations sectorielles énoncées, il est recommandé que l'UNDAF apporte spécifiquement son appui à :

- aux stratégies et politiques de réduction de la pauvreté ;
- au développement des secteurs sociaux de base : santé, protection de la mère et de l'enfant, protection des jeunes et adolescents, santé de la reproduction, eau potable, hygiène et assainissement, développement urbain, éducation, surtout de la jeune fille ;
- la promotion de l'approche genre dans tous les projets et programmes de développement ;
- l'intensification des programmes et actions de lutte contre le VIH/SIDA ;

- la promotion de l’emploi générateur de revenus pour les pauvres et autres groupes défavorisés ;
- la relance de la croissance économique, en particulier au secteur privé pour accroître les investissements dans les secteurs productifs, porteurs de croissance ;
- au renforcement des capacités de prospective et de gestion de l’administration, du secteur privé et de la société civile en vue de formuler des perspectives à moyen et long termes, d’améliorer la mobilisation des ressources internes, de renforcer l’autonomie organisationnelle des opérateurs économiques, des ONG et associations ;
- l’amélioration de la mobilisation des ressources extérieures ;
- la promotion de la sécurité alimentaire comme moyen de lutte primaire et prioritaire contre la pauvreté et composante d’une stratégie de croissance agricole durable ;
- la protection de l’environnement ;
- au renforcement du processus démocratique, la promotion de la bonne gouvernance, la consolidation de la paix, la prévention des conflits, la décentralisation et la communication pour le développement ;
- au renforcement des capacités humaines et institutionnelles ;
- l’élaboration et à la mise en œuvre de projets et programmes communs aux Agences sur la base des thématiques transversales ;
- l’opérationnalisation des engagements pris par la communauté internationale lors des sommets mondiaux et dans la Déclaration du Millénaire.

Le défi se situe désormais au niveau de la coordination des programmes et activités sur le terrain. Il s’agit de développer des synergies et des partenariats stratégiques et dynamiques entre les agences et d’autres partenaires, et de concentrer les interventions multiformes dans la recherche de l’éradication de la pauvreté.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BIBLIOGRAPHIE

- Amadou I., Abdou I., « Cadre macroéconomique et social, rapport du groupe thématique Cadre macroéconomique – CCA/UNDAF », Banque Mondiale, PNUD, juin 2001 ;
- Banque Mondiale: « Analyse d'une répartition du niveau de vie », 1997 ;
- Banque Mondiale: « Evaluation de la pauvreté au Niger; un peuple résistant dans un environnement hostile », juin 1996 ;
- Banque Mondiale: « Rapport sur le développement dans le monde », 1990 ;
- Bergmann H. et Yahouza I., « Etude sectorielle sur l'éducation de base », Eschborn GTZ 1992.
- Cabinet du Premier Ministre, Secrétariat Permanent du DSRP, « Stratégie de Réduction de la Pauvreté », 2^{ème} Draft, septembre 2001 ;
- Care International, « Enquête Démographique et de Santé au Niger 1998 », février 1999 ;
- Danda M., « La décentralisation au Niger, rapport du groupe thématique décentralisation » – CCA/UNDAF, PNUD, juin 2001 ;
- Diallo D., « Communication pour le développement au Niger, rapport du groupe thématique Communication » – CCA/UNDAF, UNICEF, juin 2001 ;
- Diarra B., « Diagnostic du secteur Education au Niger, rapport du groupe thématique Education » – CCA/UNDAF, UNICEF, juin 2001 ;
- Dodo B., « Bonne Gouvernance au Niger, rapport du groupe thématique bonne gouvernance » – CCA/UNDAF, CEA/CDSR-AO, juin 2001 ;
- F.A.O: « Evaluation de la sécurité alimentaire, version provisoire », janvier 1996 ;
- FNUAP: « Population et Développement durable; cinq ans après RIO », 1997 ;
- FNUAP: « Population, Ressources et Environnement : des enjeux critiques pour l'avenir », 1991 ;
- Handou K. A., « Etude sur le Genre au Niger, rapport du groupe thématique Population et Genre » - CCA/UNDAF, FNUAP, juillet 2001 ;
- Laoual Chaffani, Dr. Moussa Fatimata, Abdou Saleye Marihama Theres, « Examen des possibilités de mobilisation de ressources additionnelles en faveur des secteurs sociaux essentiels »; Initiative 20% - 20%, UNICEF - Niamey, 1997 ;
- MEN/GTZ-2PEB, « Evaluation de l'Ecole Expérimentale, Rapport final », Niamey, juin 1999 ;
- Ministère du Développement Social, de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, « Rapport National sur le Suivi du Sommet Mondial pour les Enfants », Direction de la Protection de l'Enfant, décembre 2000 ;
- Ministère du Plan- PNUD, « Programme cadre de lutte contre la pauvreté », 1997 ;
- Ministère du Plan, « Annuaire statistique du Niger, série longue », Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux , 1991 ;

- Ministère du Plan, « Annuaire statistiques du Niger 1980 à 2000 », Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux, juillet 2000 ;
- Ministère du Plan, « Comptes de la Nation : Définitifs 1997, Semi définitifs 1998-1999 et Provisoires 2000 », Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux, juillet 2001 ;
- Ministère du Plan, « Comptes économiques du Niger », Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux, septembre 1997 et juillet 2000 ;
- Nargoungou A., « Santé au Niger, rapport du groupe thématique santé » – CCA/UNDAF, OMS, juin 2001 ;
- Nations Unies, « Conférence Internationale sur la Population et le Développement », Caire, septembre 1994 ;
- Nations Unies, « Déclaration du Millénaire », Sommet du Millénaire, septembre 2000
- PNUD, « Rapport Mondial sur le Développement humain », 1990 à 2001 ;
- PNUD, « Rapport National sur le Développement humain », 1997 à 2000 ;
- PNUD, « Rapport sur la Coopération au Développement », 1999
- République du Niger, « Annuaire statistiques scolaires 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 », Ministère de l'Education Nationale, 2001 ;
- République du Niger, « Enquête sur le Budget et la consommation des ménages au Niger 1989/1990 - 1992/1993: Profil de la pauvreté » novembre 1994 ;
- République du Niger, « Plan de Développement Economique et Social 2000-2004 », Ministère du Plan, avril 2001 ;
- République du Niger, « Table ronde des partenaires au développement du Niger sur la lutte contre la pauvreté », Ministère du Plan, janvier 1998 ;
- République du Niger, Ministère du Plan, « Résultats définitifs du Recensement général de la Population 1988 », Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux, février 1992 ;
- Soumana I., « Sécurité alimentaire et Nutrition au Niger, rapport du groupe thématique Sécurité alimentaire et Nutrition » – CCA/UNDAF, FAO, juin 2001 ;
- SP-CNRE, Séminaire-atelier sur le développement du système de formation de base dans les CFDC, Niamey 29 Août – 3 Sept. 2000 » ;
- UNICEF – « Niger, Enquête à Indicateurs Multiples », MICSS 2000, UNICEF, 2001 ;
- UNICEF, « la Pauvreté des Enfants au Niger », Draft, UNICEF, octobre 2001 ;
- Wata I., « Environnement, rapport du groupe thématique environnement » – CCA/UNDAF, PAM, juillet 2001.

